

St-PIAT et ses hameaux

n° 12

Le mot du Maire



Voici donc le 12^e numéro de « Trait d'Union » : voilà bientôt 4 ans que nous pouvons vous adresser ce bulletin, grâce bien sûr au travail des membres de la Commission, de l'Information de votre conseil municipal, mais aussi grâce à la participation que nous apportent les annonceurs ; je les en remercie bien sincèrement.

Comment se présente 1987 pour St PIAT ? L'aménagement des rues du village se poursuit : cette année, la rue de la Libération se verra pourvue de caniveaux et surtout d'un collecteur central de récupération des eaux de pluie, nécessaire pour limiter les inondations rue de la République lors des fortes nuées d'orage. Il s'agit là de travaux dont le coût sera très élevé (de l'ordre de 400.000 F.).

De tels investissements deviennent de plus en plus difficiles à réaliser. En effet, si nos revenus communaux n'augmentent pas, nos

participations syndicales ou sociales ne cessent de s'accroître.

Le Conseil municipal a, sur ma proposition, étudié ce problème et conscient des nombreuses améliorations qui doivent être encore apportées dans notre commune, a opté pour une légère augmentation des impôts locaux.

Celle-ci sera seulement de 5 % sur les taux appliqués l'an dernier, ce qui donne donc un nouveau taux encore très inférieur aux moyennes départementales. (Voir page centrale du bulletin).

J'espère ne pas avoir gâché votre plaisir de voir les beaux jours arrivés : j'en profite pour vous rappeler qu'un village fleuri et propre est bien plus accueillant... et que chacun doit au moins nettoyer son trottoir. D'ailleurs, le Concours des maisons fleuries récompensera vos efforts.

B. VIET.



EDITORIAL « En Mai.... »



*fais ce qu'il te plaît »
enfin !!! pas tout à fait.*

La nature est repartie pour rattraper le temps perdu par ce printemps tardif.

La campagne vous attend, sur les chemins restaurés... mais attention, ne la défigurons pas.

- Un problème important reste à résoudre : le ramassage des "encombrants" et pas toujours, des "monstres".

Nous nous employons à trouver une solution, financièrement acceptable, auprès du Syndicat de Collecte des ordures ménagères.

- alors, attention aux décharges sauvages !

L'amende, pour les infractions est lourde, de plus, celui qui est pris... risque fort de payer pour d'autres... et ce serait déjà le cas.

J. ALMERAS.



Chacun nourrit son rat...

3 milliards d'individus... autant que d'habitants de la planète et si nous n'y prenons garde, la prolifération est rapide. Un couple de rats peut donner naissance à 300 individus par an.

La prévention et la destruction sont possibles avec les produits anti-coagulants, qui sont de plusieurs types.

Le plus connu est le - COUMAFENE - qui a fait ses preuves et dont on pense bien souvent, à tort, que les rats y sont devenus résistants. Ceci est peut être parfois vrai, mais c'est surtout dû à la trop faible quantité de produit utilisé.

Une nouvelle génération de produits tel le - BROMADIOLONE - est beaucoup plus active... mais aussi plus dangereuse pour les animaux domestiques.

L'antidote est toujours la Vitamine K, mais il est surtout prudent, en cas d'accident de conduire rapidement l'animal chez son Vétérinaire.

(voir liste des vétérinaires)

Pour tout conseil en vue d'une lutte efficace, consultez : Monsieur Robert CHOTARD, 25 rue Au Chard, St Plat - Tél. 37.32.30.99 qui dispose de produits, et surtout pourra préparer un plan d'assainissement des lieux contaminés.

Tous ces produits, sont en vente libre, chez les grainetiers ou dans les magasins GAMM VERT.

R.CHOTARD - J. ALMERAS

Vétérinaires

Docteur Roger DESLANDES

2, rue du Pont-Collin 28320 GALLARDON - tél. 37.31.40.58

Docteur François GIRAULT

15, rue Abbaye COULOMBS 28210 NOGENT LE ROI
Tél. 37.51.41.65

Docteur Jean Marie LENOIR

34, rue de la Ferté - PIERRES - 28130 MAINTENON
Tél. 37.23.01.97 (face à la gendarmerie de MAINTENON)

Règlement du Syndicat Intercommunal de la Région de Maintenon pour la collecte des ordures ménagères.



Définition exacte des - OBJETS ENCOMBRANTS - incorporés à la collecte des ordures ménagères à compter du 5 janvier 1987.

Les objets encombrants devront être ramassés en même temps que la collecte normale des déchets dits - ménagers -, il y a lieu de noter que sont considérés comme encombrants et compris dans cette dénomination les déchets des ménages ou ceux qui sont de par leur nature assimilables, et que leurs dimensions ou leur poids ne permettent pas de déposer dans les sacs ou poubelles réglementaires, à l'exclusion de tous les déchets facilement inflammables.

Exemple : ustensiles ou appareils ménagers, sommiers, cartonnages d'enlèvement facile (1m x 0,50m x 1,50 m), provenant des habitations.

Les encombrants indiqués, ci-dessus, doivent permettre leur manipulation sans difficulté et sans danger pour les ouvriers du service

Des Habitants sont tenus de faire enlever à leur frais les résidus suivants, qui ne sont pas assimilables à ce qui précède :

- terre, gravais, décombres, déblais et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux publics ou privés.
- carcasses ou pièces détachées de véhicules.
- liquides.
- cendres chaudes, machefers, scories.
- matières fécales, déchets anatomiques et tous produits contaminés ou contagieux.
- matières ou objets explosifs ou présentant un risque d'explosion.
- produits pouvant présenter un caractère dangereux, soit lors du ramassage, soit en décharge.
- résidus ou déchets de toute nature, ne constituant pas des ordures ménagères et provenant de l'exécution de commerces, professions, industries quelconques.

ATTENTION La Gendarmerie Nationale vous informe :

SIGNES DE RECONNAISSANCES UTILISÉS PAR LES NOMADES ET LES CAMBRIEURS

- X ← PROJET DE VOL OU AUTRE
- ◇ ← MAISON OCCUPÉE
- /// ← MAISON DÉJÀ VISITÉE
- △ ← FEMME SEULE
- ← INUTILE D'INSISTER
- ⊗ ← RIEN D'INTÉRESSANT
- ← MAISON CHARITABLE
- ⊙ ← TRÈS BONNE MAISON
- ⊕ ← BON ACCUEIL SI L'ON PARLE DE DIEU
- IIII — ← CHIEN DANS LA COUR
- XI — ← OUI, ON DONNE DU TRAVAIL FOURCHE
- III — ← BONNE MAISON OU HABITENT DES FEMMES SENSIBLES
- III — ← COMMUNE À ÉVITER (BARRIÈRE)
- III — ← COMMUNE POURVUE DE GENDARMES ACTIFS
- III — ← REPRESENTANT DE L'AUTORITÉ
- III — ← DÉMÊLER PERSONNE CRANTIVE

Ces signes sont utilisés ou placés au stylo ou au crayon sur le chambrane des portes palières des appartements (à droite à hauteur d'homme). Les repères sont faits à hauteur des yeux. Ces signes sont disposés à l'intention d'individus qui passent pour cambrioler lorsque les occupants sont absents.

MAY SA

NOGENT - LE - PHAYE
BP 237 - 28004 CHARTRES
TÉLEX CGI EL 760830 CODE DR
TÉL. 37.31.61.60 LG

TRAVAUX PUBLICS

ROUTES CANALISATIONS CARRIERES
VILLES ET COMMUNES
IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES
LOTISSEMENT - CONCEPTION ET RÉALISATION
TRAVAUX PARTICULIERS - TENNIS



Environnement

Concours de maisons fleuries

Un soleil encore bien pâle et déjà nous pensons à fleurir nos bacs et nos jardins. Partout l'œil admire et apprécie l'harmonie des couleurs, taches vives des crocus et premières jonquilles sur la pelouse.

Un village propre, fleuri ou chacun contempera le jardin de son voisin.

Un concours communal de maisons fleuries récompensera celles et ceux qui auront réussi une décoration florale.

Deux passages du jury, l'un à la fin du printemps, l'autre à l'automne pour apprécier vos talents de jardinier.

M. LEGEARD, l'épicier du village, paysagiste de son métier, pourra vous conseiller et vous procurer vos plants et vos semis.

A vos plantations et binettes... bon courage et bonne chance.

J. CHARTIER



Les sapeurs pompiers remercient toute la population pour ses dons et son amabilité lors du passage des calendriers.

Ces dons ont permis l'achat d'un camion 9 tonnes Mercedes qui sera équipé en camion citerne par leurs soins.

Entrée à la compagnie de Monsieur Eric AUBERT à compter du mois d'octobre 1986.

Chief de corps par interim sapeur Jacques DEBROCK.



Le foot-ball à St Piat



LA SAISON DE FOOTBALL S'ACHEVE...

Encore quelques matchs, et le championnat 1986-1987 sera terminé. On ne peut encore parler de classement définitif, mais on constate que l'A.S. SAINT-PIAT, à quelque niveau que ce soit, est un club en pleine évolution.

Les poussins, et les minimes disputent la première place de leur poule respective, et les aînés le haut du tableau, ce qui est un excellent résultat pour une première année en catégorie supérieure !

La saison s'achève et, il faut déjà penser aux tournois de fin de saison :

- le dimanche 24 mai 1987 - Kermesse de l'Amicale
- le samedi 6 juin 1987 - Tournoi DEBUTANTS-POUSSINS-MINIMES sur le stade de St Piat.
- le dimanche 7 juin 1987 - Tournoi SENIORS avec COLTAINVILLE-PARIS St CHARLES - HANCHES - SAINT PIAT

AMIS SUPPORTERS VENEZ NOMBREUX COMME VOUS L'AVEZ FAIT TOUT AU LONG DE LA SAISON.

(fréquentation du stade plus de 50 personnes chaque dimanche, avec des matchs clés ou une centaine de spectateurs viennent nous encourager...)
Le football sera plus encore à l'affiche le week-end de l'Ascension, les 28, 29, 30 et 31 mai 1987 à l'occasion du jumelage de l'AS SAINT PIAT et d'ILLSCWANG Ville de Davière en R.F.A.

Cet échange sportif et culturel est appuyé par la Municipalité.
RENDEZ-VOUS DONC SUR LE STADE DE ST PIAT LE SAMEDI 30 MAI 1987. PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS POUR LA SAISON PROCHAINE APRES DES :

- ENTRAINEURS LE MERCREDI APRES-MIDI
- M. SIMONNET PHILIPPE 37.32.44.26.

Ph. SIMONNET
PRESIDENT SECTION FOOTBALL

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La Mairie de votre domicile peut vous procurer la plupart des documents administratifs :

Nature de la pièce demandée	Etat N° de la pièce	Pièces à fournir	Coût	Délais
Fiche d'état civil	X	Livret de famille	gratuit	immédiat
Fiche d'état civil servant de certificat de nationalité	X	Livret de famille plus carte d'identité	gratuit	immédiat
Carte d'identité (valable 10 ans)	X	Livret de famille ou extrait de naissance plus 2 photos récentes et photo facial	timbre à 113.F	immédiat
Passport (valable 5 ans)	X	Ancien passeport ou carte d'identité plus 2 photos récentes et photo facial	timbre à 250.F	15j
Autorisation de sortie du territoire (pour les mineurs valable 3 ans)	X	Livret de famille Carte d'identité de l'enfant	gratuit	24h
Copie conforme		Original du document plus copie	gratuit	24h
Légalisation de signature		Signature à faire à la mairie	gratuit	24h
Certificat de vie communale		Carte d'identité des demandeurs Preuve du domicile	gratuit	24h
Carte grise	X	Ancienne carte grise Certificat de vente Certificat de non-gage (carte de bloc) Requérant par chèque	85.Franc plus une timbre	15j
Duplicata pour - acte de domicile - acte d'état matrimonial		Certificat de domicile Fiche d'état civil	gratuit	

Nota - ETAT CIVIL - tous les EXTRAITS D'ACTES doivent être demandés à la Mairie où l'acte a été dressé (joindre une enveloppe timbrée) - GRATUIT.
Les délais sont donnés à titre indicatif.

Planchistes

préparez votre « MATOS » !



Gérald, Denis, Jean Claude et Noël donnent rendez-vous à tous les adolescents âgés de 12 à 18 ans désirant faire de la planche à voile au centre aéré de Changé le dimanche 10 mai 1987 à 8 h.30 pour la reprise d'une nouvelle saison Fun, Fun, Fun !

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser auprès de Madame Chantal LEBERRE - 13 rue de la République - 28130 CHARTAINVILLIERS - Tél. 37.32.34.54.

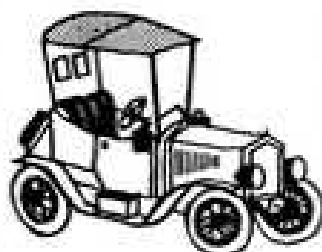
calendrier 1987

- 09-05-87 - Course de tandems
- 13-05-87 - Banquet des Anciens
- 24-05-87 - Kermesse
- 07-06-87 - Tournoi de foot-ball
- 14-06-87 - Rallye du Comité des Fêtes
- 20-06-87 - Gala danses folkloriques
- 27-06-87 - Feu de St Jean - Fête de l'Ecole
- 06-09-87 - Méchoui du Comité des Fêtes
- 10-10-87 - Bal de rentrée du Comité des Fêtes
- 25-10-87 - Randonnée Pédestre
- 22-11-87 - Expo-Vente Club de la Vallée 3è Age
- 28-11-87 - Bal du Foot-Ball.

TAXI GENEVIÈVE TEL. 37.32.36.31

TOUS LES JOURS A TOUTE HEURE
HÔPITAUX - TOUTES DISTANCES - AÉROPORTS

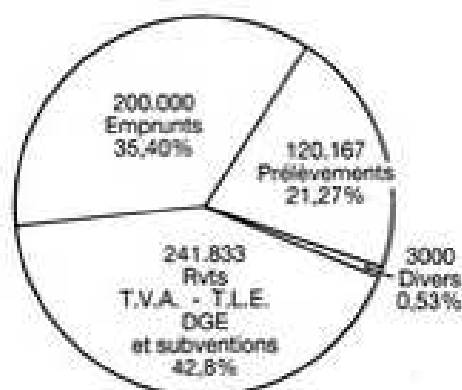
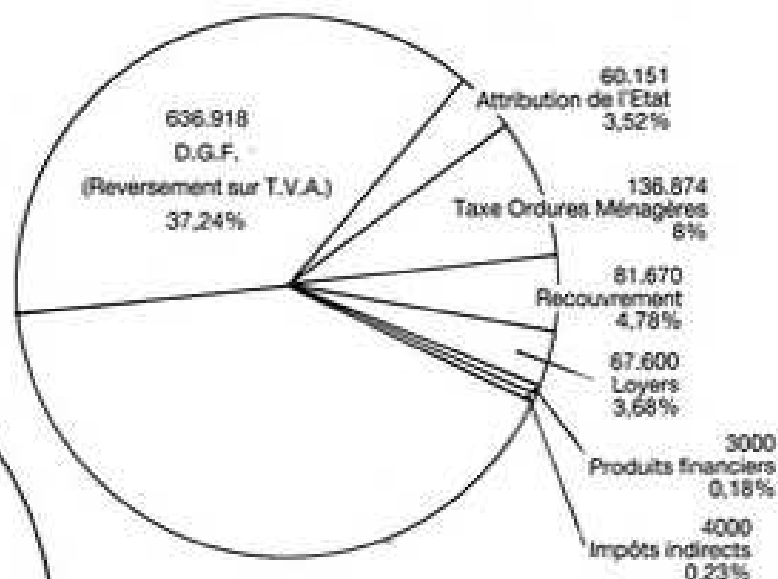
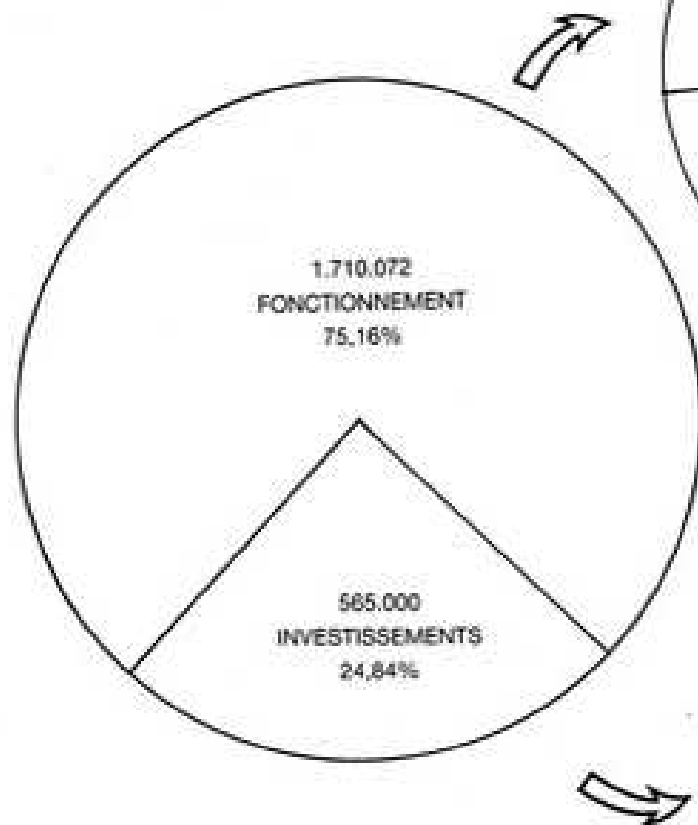
46, rue de la République. 28130 SAINT-PIAT



BUDGET CO

1 - RECETTES

BUDGET PRIMITIF 1987 : 2.275.072 F.



Impôts locaux.

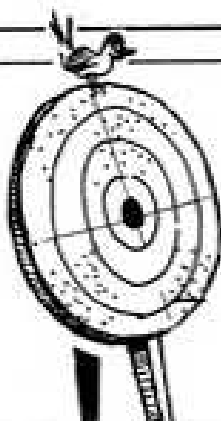
Pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal vote le montant des Impôts locaux qui produiront 719.859 F. en 1987.

Cet impôt est réparti entre les quatre taxes payées par les habitants : Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, Taxe Professionnelle.

Il se calcule en multipliant les VALEURS LOCATIVES figurant au cadastre par un TAUX que le Conseil Municipal fixe chaque année (depuis l'entrée en application de la loi du 10/01/80).

A noter que chaque année également, la loi de finance revalorisera les VALEURS LOCATIVES afin qu'elles soient réactualisées en fonction de l'augmentation de la valeur des patrimoines.

TAXES	Bases communales	TAUX Votés par le Conseil	
		86	87
Taxe d'Habitation	3.903.060	3,95%	4,15%
Foncier Bâti	2.567.240	7,89%	8,28%
Foncier non Bâti	503.670	17,06%	17,40%
Taxe Professionnelle	6.481.400	3,75%	3,94%



SAINT-PIAT

STAND DE TIR - Ouvert tous les dimanches matin

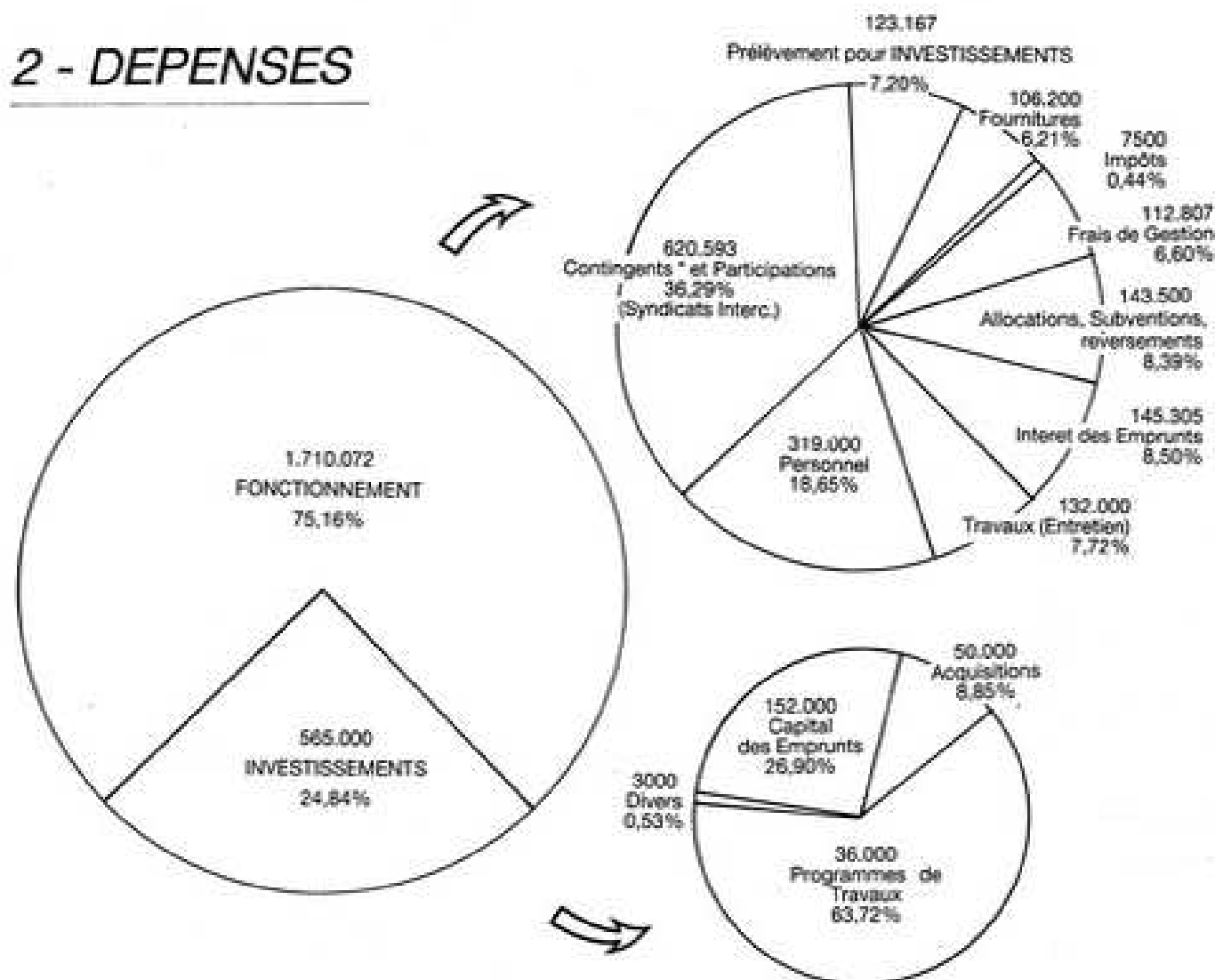
de 9h.30 à 12h.30

EN BORDURE DE RIVIERE

J. POITRIMOLT

COMMUNAL 87

2 - DEPENSES



% d'augmentation-voté	TAUX MOYEN	
	Départementaux	Nationaux
5,06	10,92%	11,61%
4,94	19,46%	13,96%
4,98	24,20%	37,17%
5,07	-	12,91%

* Evolution du détail des participations et contingents	1984	1985	1986	1987
Dépenses de fonctionnement	1.454.860	1.596.311	1.657.288	1.710.072
Aide sociale	90.000	95.000	105.000	140.000
Service Incendie Départemental	18.000	27.170	31.350	32.000
Syndicat scolaire	165.400	183.000	207.148	220.520
Syndicat des Ordures Ménagères	129.530	146.000	152.112	136.874
Syndicat du Collège	45.600	64.160	58.500	66.444
Syndicat de Changé	4.180	4.180	5.016	5.016
Divers	13.093	16.155	16.850	18.167
	465.803 31,91%	535.665 33,58%	575.976 34,73%	619.021 36,20%

WOLF CA VA LOIN.

Motoculture, performance, sécurité et confort. Wolf est une marque reconnue. Wolf Wolf, assure plus tard pour votre tranquillité au présent.

OUTILS WOLF

S.A TOUTIN

Service après vente assuré
TEL. 37.23.00.34
28130 MAINTENON

Garage I.CAEL

mécanique-tolérie-peinture

28130 Chartainvilliers

(37)32-34-12

**Chez
Monique et Patrick**

Bar - Restaurant

40. rue de la République.
28130 Saint-Piat
37.32.46.03

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Radio - Télé - Ménager

A. FICHET

28 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.18.
R.M. 2882.64.28

CHAUFFAGE - PLOMBERIE

RÉMY HACHE

7. place de Vauvilliers
28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.32.

TABAC ARTICLES DE PÊCHE - COUPES - MÉDAILLES - TROPHÉES



bar des sports

maison Daniel

24. rue de la République. 28130 SAINT-PIAT Tél. 37.32.30.34

Denis LEVEILLARD

Maréchal Ferrant

CHANGÉ
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.33.58.

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE
VOLAILLES**

Michel FOUCAULT

50. rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.14. - R.C. 75-A-12

Boulangerie - Pâtisserie

Michel PROVENDIER

11. rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
R.C. CHARTRES 39 A 70
Tél. 37.32.30.42.

Joël WILL

ANTIQUITE-BROCANTE. 28. rue
de la Corroierie, Chartres, achète
SUCCESSIONS, MEUBLES AN-
CIENS, TOUS OBJETS ET LINGES
ANCIENS, OUTILS, etc... Débarras
complet maison. Déplacement toutes
distances.

Tél. 37.34.97.36. - 37.32.43.73.

S.A.R.L. LAILLET

Maçonnerie - Couverture

5. rue Verte Saint-Piat
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.09.

R.C.S. Chartres B 326 344 454

**MENUISERIE - CHARPENTE
ESCALIERS - AGENCEMENT**

B. VIET

44. rue du Marais
à Saint Piat

28130 MAINTENON - R.M. 175.66.28

*Maçonnerie - Carrelage - Faïence
Restauration*

HUBERT ALAIN

24. rue de la République
28130 ST-PIAT - Tél. 37.32.44.54.
R.M. 28 011 002 679.



**MINOTERIE GOUBET
ET CIE**

MOULIN DE L'HORME-HALÉ

28130 SAINT-PIAT
S.A. au capital de 600 000 F
R.C. Chartres 60 B 19
Tél. 37.32.30.03.
SIRET 806 020 194 00015

UNICO

Un libre - service
dans votre village
Mr et Mme LEGEARD
Place Veauvilliers
Saint-Piat - 37.32.37.38

S.A. GARAGE DU CHATEAU



P. BELŒIL

Concessionnaire Renault

MAINTENON
Tél. 37.23.00.67.

Monteur en chauffage central
Plomberie - Couverture

TEILLARD Raymond

Artisan

54. rue des Martels
SAINT-PIAT
Tél. 37.32.35.15.

Ets ROY S.A.

au capital de 650 000 F

**Chemin N° 15 à CHANGÉ
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON**

SIRET 776729901 00024 - APE 2111
Tél. 37.23.02.74. et 37.23.03.83.

LES QUATRE VENTS

1. place Vauvillier 28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.32.53.

Spécialités Diners d'affaires
Crustacés Noces
Fondues Banquets

Ouverture à 11 heures
Fermé lundi soir - Mardi et Mercredi Journés
R.C. 80 B 45 318021 300

VACANCES LOCATIONS



quelques règles à respecter

Une résidence a retenu toute votre attention. Avant de vous engager, demandez par écrit un état descriptif du logement et les conditions de location.

Cet état devra indiquer :

- le nom et l'adresse du loueur ou Agence.
- les différents éléments ménagers
- le confort existant
- la situation de l'immeuble dans la localité
- le prix à la journée, à la semaine, à la quinzaine ou au mois, charges comprises ou non (commission agence incluse).

Le contrat comportera le descriptif ci-dessus et précisera la durée de la location et les conditions de paiement. Les arrhes ou acomptes pourront être demandés à la réservation.

Si vous versez des « arrhes », en cas d'annulation de votre part le loueur garde la somme versée ; en cas d'annulation de la part du loueur, celui-ci doit vous reverser le double de la somme.

Si vous versez un « acompte », en cas d'annulation de votre part le loueur garde la somme versée et peut exiger la totalité du prix de la location ; si le loueur annule, il doit rembourser l'acompte et vous pouvez demander une indemnité.

Si une caution vous est demandée à la réservation, sa restitution dépendra de l'état des lieux.

Faites établir ce dernier par écrit. Au moment du départ, un nouvel état des lieux doit être établi en votre présence. Si, à l'issue de ce constat, vous ne devez rien au loueur, demandez un « solde de tout compte » ainsi que la restitution immédiate de la caution.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au Centre Technique régional de la consommation - BP 5000 - 28000 CHARTRES.

Sur ces quelques conseils, bonnes vacances...

J. CHARTIER

GR
30
Pays

Maintenon 7 km - 1 h. 45
Epemont 23 km - 5 h. 45
Dreux 37 km - 9 h. 15

Promenade d'hiver

Nous avons la chance de vivre dans un climat où les saisons rythment la nature, lui donnant un aspect toujours renouvelé.

Je vous invite aujourd'hui à profiter de la restauration du chemin 23 et du chemin 56 qui le prolonge. Ces chemins dits de Grogneul et de Pont de Villains, permettent d'apercevoir la vallée et le village depuis le plateau à la limite du sommet de la colline.

Les arbres dépouillés de leurs feuilles deviennent des sculptures gigantesques que les différences de niveau contribuent à personnaliser.

Sur la pente qui domine le chemin, les huis, les charmes, les chênes montent à l'assaut de la pente. Sur le plateau, les taillis paraissent légers sans leurs décorations de feuillage. Tout au long, l'exploitation de plusieurs bois ouvrent des clairières particulièrement lumineuses au soleil levant.

Au cours de la promenade qui part de Grogneul, on surprend les jardins et les maisons, vues d'en haut, construites le long de la rue Pasteur puis de l'allée des Gâtines. Plusieurs de nos concitoyens ont fait de leur bois de véritables parcs en sélectionnant les essences et en aérant les taillis. Sur le bord du chemin poussent les élébore, nombreuses cette année, avec leurs fleurs vertes légèrement touchées de mauve. Il y aura plus tard les premières orchidées qu'il faut bien se garder de cueillir car elles disparaîtraient vite de nos bois.

Sur la gauche du chemin 56, nous constatons deux embranchements de deux chemins perpendiculaires, celui de la sente dite de Saint Piat, et celui de la sente rurale N° 57, tous les deux rénovés. Ces deux sentes aboutissent à l'allée des Gâtines.

Si l'on continue le chemin 56, on aboutit à une très jolie vue du village en direction des Martels. Les toits dans la froidure de l'hiver formant des angles aux couleurs multiples, permettent des aperçus vers les coudes de notre rivière sur laquelle se posent des hérons, résidant dans les prairies en bordure.

Bonne route ! Profitez du caractère rural de notre village qui contribue à la qualité de la vie.

Henri JACOB

Si vous préférez la descente du Nil aux promenades sur les rives de l'Eure ou si vous souhaitez faire de la planche à voile aux Seychelles plutôt que sur l'étang de Changé ; vous

trouve-
rez-ci--
contre
certains
renseigne-
ments
nécessai-
res avant
votre
départ.

« Voyage Voyage »

Pays ne nécessitant pas de vaccination obligatoire

ANTILLES (Guadeloupe - Martinique) - carte d'identité ou passeport.
USA et CANADA - passeport - visa de tourisme à entrées multiples.
ILE DE LA REUNION - carte d'identité
ILES MAURICE et SEYCHELLES - passeport
CHINE - passeport et visa - prévention du paludisme
CUBA - passeport et visa
BICNE - carte d'identité ou passeport
BALEARES - carte d'identité ou passeport
ANDALOUSIE - carte d'identité ou passeport
CANARIES - carte d'identité ou passeport
MAROC - carte d'identité ou passeport
TUNISIE - carte d'identité ou passeport



GRECE - carte d'identité ou passeport
YUGOSLAVIE - carte d'identité ou passeport
URSS - passeport avec visa
TURQUIE - carte d'identité ou passeport - prévention du paludisme
ISRAEL - passeport
EGYPTE - passeport et visa - prévention du paludisme

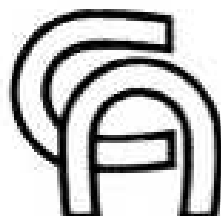
Pays nécessitant des vaccinations obligatoires

SENEGAL - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport - visa obligatoire pour la Gambie
THAÏLANDE - vaccination obligatoire - prévention du paludisme - passeport - visa obligatoire pour un séjour de plus de 15 jours
PELOU - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport
BOLIVIE - vaccination contre la fièvre jaune - prévention du paludisme - passeport et visa
KENIA - vaccination contre la fièvre jaune et arbovirale - passeport et visa

LE VACCIN CONTRE LA FIÈVRE JAUNE n'étant pas disponible en pharmacie en raison d'un délai de conservation très court, cette vaccination ne peut être effectuée qu'au CENTRE DE VACCINATION D'AIR FRANCE, 1 square Max Hymans - 75015 PARIS - Tél. 11.1.43.20 (13.50 répondeur) et 11.1.43.23.24.54 ou par Minitar 3814 code AF.

Docteur GALLIOT

Crédit Agricole



Le bon sens près de chez vous
Agence de MAINTENON
4, place Aristide Briand

Permanence St-Piat, tous les vendredis
de 15 h 30 à 16 h 30

Club de la Vallée

(Saint Piat - Soulaire)
Mévoisins - Chartainvilliers)



Vente annuelle des travaux exécutés par les membres du Club au 23 novembre 1986.

C'est sous un beau soleil que notre vente se déroulait comme chaque année à la salle des fêtes de Saint Piat, aussi dès 14 heures les acheteurs se pressaient nombreux devant les comptoirs joliment achalandés et où attendaient avec le sourire les vendeuses.

Tricots, broderies, travaux de crochet, jouets de peluche, de tricot, de bois, etc., etc. Tous confectionnés au cours de l'année par les adhérents du club, étaient appréciés et vite achetés par les visiteurs.

Avec plaisir, nous avons constaté que nombreuses personnalités des communes faisant partie du club nous honoraient de leur présence, toujours pour n'oublier personne, nous ne les nommerons pas, mais nous tenons à leur affirmer que leur présence est toujours un encouragement.

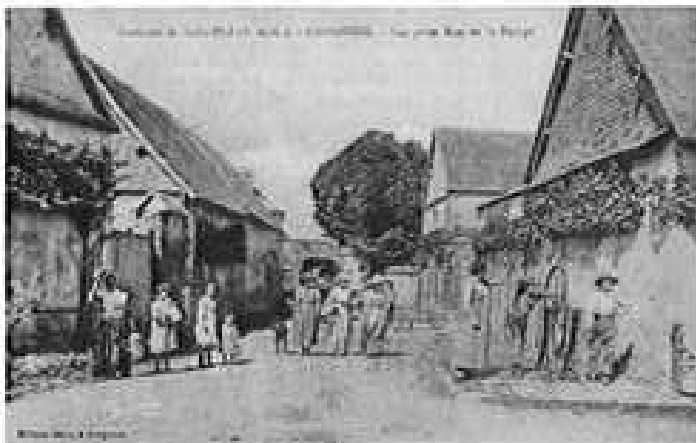
Avec satisfaction aussi, nous avons remarqué que de nombreux membres des clubs des alentours, ainsi que leurs présidents avaient tenu à nous témoigner leur sympathie.

A tous nous disons un grand merci.

Comme toujours, nos pochettes - surprises - toutes gagnantes furent vendues en un temps record.

Beaucoup de visiteurs étaient heureux de retrouver des amis et de s'attabler, grâce à notre petite buvette, pour déguster une consommation et une friandise. Nous sommes très contents des résultats de notre vente et disons à tous à l'année prochaine.

G. ANDRE.



NOTICES
HISTORIQUES

Saint-Piat...1834.

Bulletin de la Société de l'histoire de France.
1836 tome 2

Notice sur une découverte de Monnaies romaines, faite en novembre 1834, sur la commune de Saint Piat, canton de Mantesron, département d'Eure et Loir.

Il n'étoit déjà plus douteux depuis long-temps que le pays Chartrain, jadis couvert de forêts séculaires consacrées au culte druidique, et aujourd'hui livré à la plus riche culture, n'eût été le théâtre d'une occupation permanente, pendant la période qui comprend depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'à la fin de la domination romaine sur cette partie de notre France. Une découverte récente vient encore de jeter un nouveau jour sur cette époque obscure de nos antiquités nationales, et peut devenir un indice sur la direction à donner aux recherches de ce genre, vers lesquelles, dans chaque localité, se portent spontanément tous les hommes studieux, avec une ardeur qui s'éleva de nos jours, nous l'espérons, d'une extrême à l'autre de la France.

Le 17 novembre 1834, des ouvriers occupés à arracher des peupliers sur le bord de la rivière d'Eure, auprès du hameau de Grogneules, commune de Saint-Piat, ont trouvé dans les racines de l'un de ces arbres, un vase renfermant cinq cent quatre-vingt-trois médailles romaines en argent, parfaitement conservées et appartenant aux III^e et III^e siècles de notre ère.

Par un hasard singulier, lors de la plantation de cet arbre, qui peut remonter à environ soixante ans, un plâtrier étoit entré précocement dans l'ouvrage du vase qui les contenait, et c'est à cette circonstance fortuite qu'on peut en attribuer la découverte. On doit regretter que ce vase, qui, d'après la description qu'en ont faite les ouvriers qui l'ont rencontré, étoit rempli vers le milieu et rétréci vers le col, d'une terre grossière et sans dessins en relief, n'ait pas été conservé par eux ; mais ayant été endommagé dans l'extraction, et ne leur paraissant propre à aucun usage, il fut entièrement brisé, et ses débris furent jetés dans la rivière.

Quant aux médailles qu'il renfermoit, elles ont été partagées par tiers entre les deux ouvriers qui les avoient trouvées et le propriétaire du terrain, chez lequel on a pu en examiner encore deux cent cinquante environ, huit jours après leur découverte. Les autres ont été distribuées dans le pays ou vendues fort au-dessous de leur valeur réelle à quelques curieux, qui pour la plupart n'y attachoient aucune idée d'étude historique.

Les médailles que nous avons eues sous les yeux comprennoient une période d'environ cinquante ans, c'est-à-dire depuis Septime-Sévère (l'an 193 de l'ère chrétienne) jusqu'à Gordien III, inclusivement (218-244). Les Septime-Sévère, Julia Domna, Caracalla, Elagabale, Alexandre-Sévère et Maximin, étoient nombreux et offroient une grande variété de revers plus ou moins rares et curieux. Parmi celles restées entre les mains du propriétaire du terrain, nous avons remarqué quelques Geta, quelques Plautille, un seul Marc, deux Julia-Maria, un seul Elagabale, une Barba-Arbiana, femme d'Alexandre-Sévère, quelques Julia Mammea, mère de même empereur, un Balbis et un petit nombre seulement de Gordien Pic ; la dispersion des autres médailles provenant de la même source, doit faire croire qu'il ne se soit trouvé parmi elles quelques types moins connus ou appartenant à une autre époque.

Cette découverte est peu importante sans doute pour la science numismatique ; mais elle offre un extrême intérêt pour la localité où elle a été faite ; à peu de distance du hameau de Grogneules, sont les restes d'un ancien camp romain, auxquels la tradition a conservé dans le pays le nom de camp de César ; placé sur une hauteur qui domine la vallée de l'Eure, il est entièrement livré aujourd'hui à la culture de la vigne, et l'on y rencontre encore de temps à autre, des fers de lance, des fragments d'épée, des boucles de ceintures militaires, qui répétés avec dédain par l'ignorance des vigneronnes, sont le plus souvent brisés ou égarés de nouveau. Un propriétaire voisin de ce lieu possède un assez grand nombre de médailles de Néron, Domitien, Antonin, Marc-Aurèle, Lucius Vérus, et Aurélien, qui y ont été trouvées à diverses époques, et prouvent incontestablement que cette contrée a été constamment occupée militairement par les légions romaines depuis le premier siècle de l'ère vulgaire. Il seroit à désirer que des fouilles habilement dirigées fussent entreprises sous la direction éclairée de quelques archéologues, par l'influence de l'administration départementale ; ce sol, qui rejette en quelques sorte de lui-même les débris qu'il renferme, offrirait sans doute un ample dédommagement des travaux qu'occasioneroient ces recherches.

En rapprochant la découverte des médailles de Saint-Piat, de celle, bien autrement précieuse, faite à Ambeny peu de mois auparavant, et analysée dans le premier volume du Bulletin de la Société, ne seroit-on pas porté à croire que les bords de l'Eure ont dû former, pendant la période impériale, la ligne d'opérations des diverses armées romaines, pour contenir les populations gauloises voisines de ce foyer de la religion des druides. Cette conjecture, conforme aux principes de la tactique romaine, et aux données de l'histoire, ne nous paroit pas indigne d'examen, et nous nous estimerions heureux de voir indiqué aux antiquaires des départements que traverse cette rivière, une carrière nouvelle d'explorations et d'études.

De reste, les traces du séjour des Romains sur les limites actuelles des départements d'Eure et Loir et de Seine et Oise, ne sont pas les seuls momens qu'offre la commune de Saint Piat. A cinq cents pas environ de Grogneules, et sur le chemin qui conduit à Mantesron, est le hameau de Chargé, remarquable par ses pierres druidiques, les plus belles et les mieux conservées de ces environs, où l'on rencontre assez fréquemment encore des restes de ces momens informes du culte barbare de nos ancêtres.

LAMÉ FLEURY,

membre de la Société de l'histoire de France, à Rambouillet.

La plupart des renseignements topographiques contenus dans cette notice sont dus à l'obligeance de M. Auguste Morel, de Rambouillet, jeune archéologue qui se livre, avec un zèle infatigable et digne d'éloges, à tous les travaux, quelquefois même pénibles, que nécessite ce genre de recherches.

Recherche d'archives à la Bibliothèque Nationale par Henri Lacroix